



Rodez. Salles-la-Source La cascade fait aussi couler de l'encre !

LES FAITS :

Le renouvellement de la concession autorisant la Société hydroélectrique à exploiter la chute d'eau professionnellement est l'occasion pour la commune de marteler son mécontentement. S'il est un dossier qui tient à cœur Robert Caule, c'est bien celui de la cascade de Salles-la-Source. « Elle fait partie du patrimoine de la commune, confirme le maire. Les habitants y sont très attachés et elle est aussi un atout touristique ». Il vit donc mal le fait que la Société hydroélectrique de la Vallée sollicite le renouvellement de la concession – la précédente a duré de 1972 à 2005 – qui l'autorise à utiliser professionnellement la chute d'eau « sans avoir été consulté ». Après enquête publique, cette concession est attribuée par l'État. « Je suis très étonné de ne pas avoir été sollicité pour l'élaboration de ce document, insiste-t-il. La commune n'est pas partie prenante, tandis qu'elle est très impliquée. On compte sur la redevance de 15 000 euros et un débit régulier ».

Gérant de la Société hydroélectrique de la Vallée depuis 1996 (lire ci-contre), Jean-Gérard Guibert est conscient que « la cascade est un sujet crucial pour la commune mais qu'il n'autorise pas pour autant à dire n'importe quoi ». Il rappelle alors « les opinions contraires à notre existence et les informations erronées ». Et de conclure sur le sujet : « Je sens une vraie hostilité, chez les élus en particulier ». Sur l'absence de lien avec la commune, Jean-Gérard Guibert est très clair : « Des rapprochements ont été opérés par le passé mais le maire actuel fait partie de ceux qui ont voulu interdire l'exploitation de la centrale voilà quelques années. De ce fait, comment construire quand il y a quelqu'un en face qui démolit ? ».

En ce qui concerne la redevance de 15 000 euros, il explique que le dossier est au tribunal car « le maire a pris une délibération indiquant que cette redevance n'était plus d'actualité au 31 décembre 2005, date de la fin de la concession ». Centre Presse

Rui DOS SANTOS

L'enquête publique aura lieu du 14 juin au 15 juillet. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie : - lundi 14 juin (9 heures à 12 heures), - mardi 22 juin (14 heures à 17 heures), - samedi 3 juillet (9 heures à 12 heures), - jeudi 8 juillet (14 heures à 17 heures) - jeudi 15 juillet (14 heures à 17 heures).